



COMMUNE DE SAINT-DENIS-EN-VAL

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Dans le cadre des dispositions de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), ce rapport de présentation a pour objet de présenter de façon synthétique les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens de saisir les enjeux du budget.

Le débat d'orientation budgétaire, tenu le 25 février 2025, a posé les bases sur lesquelles le budget primitif 2025 est construit. Malgré un ralentissement de l'inflation, ce budget 2025 reste prudent dans ses prévisions de fonctionnement, notamment dans un contexte marqué par la contribution des collectivités locales à la baisse du déficit public.

Ce budget présente néanmoins un volume d'investissement dynamique pour 2025 permis grâce à une maîtrise des coûts réalisés depuis plusieurs années. Plusieurs projets structurants sont inscrits en prévision, notamment le lancement des travaux de réhabilitation du groupe scolaire Champdoux, la fin du déploiement des selfs avec une installation au groupe scolaire Champdoux et au Centre d'animation les Chênes, la réalisation du schéma directeur énergétique immobilier, le réaménagement intérieur et l'extension des services techniques, l'aménagement de l'accueil de l'Hôtel de Ville pour l'ouverture de l'Agence Postale Communale, et la réhabilitation d'une maison d'habitation en pôle santé. Ces deux dernières opérations seront réalisées en régie par les services techniques municipaux.

Ce rapport aborde successivement l'équilibre budgétaire de l'exercice 2025, le détail des grandes masses de la section de fonctionnement ainsi que celui de la section d'investissement.

PARTIE 1 : EQUILIBRE BUDGETAIRE

I. EQUILIBRE ET EVOLUTION DES MASSES

Le budget primitif est présenté en équilibre en section de fonctionnement pour un montant de 10 989 393 €, en augmentation de 11,37 % par rapport à 2024. En investissement, le budget s'équilibre à 2 407 763 €, multiplié par 2 par rapport à l'exercice précédent.

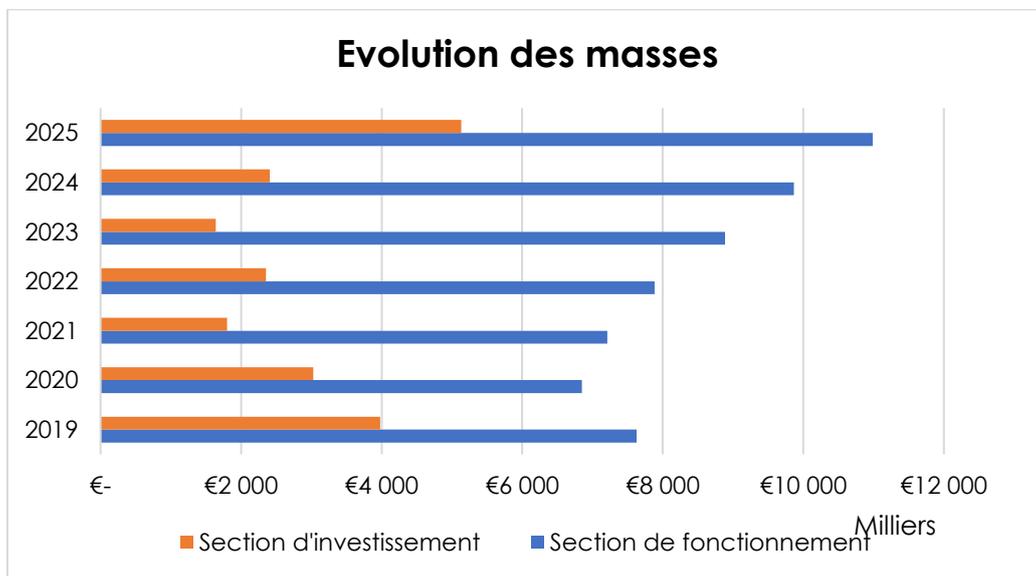
	BP 2024	BP 2025	Evolution 2024/2025
Section de fonctionnement	9 868 320,00 €	10 989 893,00 €	11,37%
Section d'investissement	2 407 763,00 €	5 133 112,00 €	113,19%

Le budget est composé d'opérations réelles (réel encaissement et décaissement de flux financiers) et d'opérations d'ordre (simples mouvements financiers au sein du budget). Le montant total du budget 2025 se décompose de la manière suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	8 452 958,00 €	8 055 629,90 €	5 046 005,00 €	2 481 082,95 €
Opérations d'ordre	2 536 935,00 €	2 934 263,10 €	87 107,00 €	2 652 029,05 €
TOTAL	10 989 893,00 €	10 989 893,00 €	5 133 112,00 €	5 133 112,00 €

Les points majeurs de l'équilibre financier pour 2025 sont les suivants :

- Le gel des taux des impôts locaux après une hausse en 2023 ;
- Une maîtrise des coûts de fonctionnement relatifs aux charges à caractère général ;
- Un volume dynamique d'investissement pour 2025, dont certains réalisés en régie permettant ainsi de limiter les coûts ;
- La recherche et la mobilisation active de subventions.



II. LES RATIOS FINANCIERS

Ratios		Valeurs communales (CFU 2024)	Valeurs communales (BP 2025)	Moyennes nationales de la strate*
1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	896,97 €	1 061,53 €	1 055,00 €
2	Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 082,18 €	1 011,63 €	1 270,00 €
3	Dépenses d'équipement brut / Population	60,46 €	544,71 €	363,00 €
4	Encours de la dette / Population	50,07 €	49,31 €	782,00 €
5	Dotations globales de fonctionnement / Population	160,67 €	152,64 €	157,00 €
6	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	62,29%	56,92%	56,40%
7	Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	83,38%	105,44%	89,60%
8	Taux d'équipement (Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement)	5,59%	53,85%	28,60%
9	Ratio d'endettement (Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement)	4,63%	4,87%	61,60%
10	Taux d'épargne brute (Epargne brute / Recettes réelles de fonctionnement)	17,05%	-4,93%	19,30%

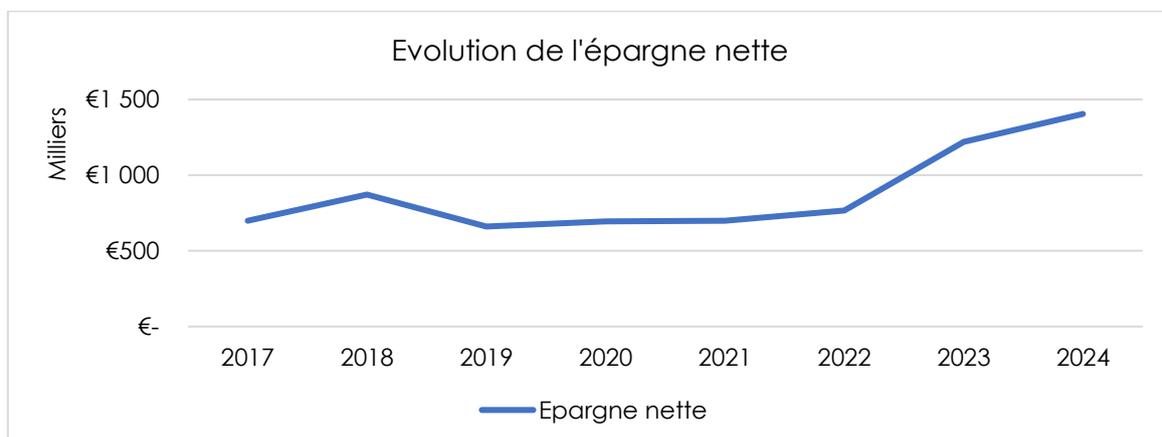
* Source : DGCL – Les collectivités locales en chiffres 2023 (comptes administratifs 2022)

A noter que les ratios indiqués sont relatifs au budget primitif 2025. Le budget est un acte prévisionnel qui doit être présenté à l'équilibre. Cela explique une dégradation des ratios, notamment en termes de taux d'épargne brute.

III. LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (CAF) brute, ou épargne brute, est l'excédent de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, diminué des charges d'intérêt de la dette. Elle sert à financer le remboursement de la dette et les nouveaux investissements de la commune.

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de la dette. Elle s'élève à 1 404 614,61 € au 31/12/2024.



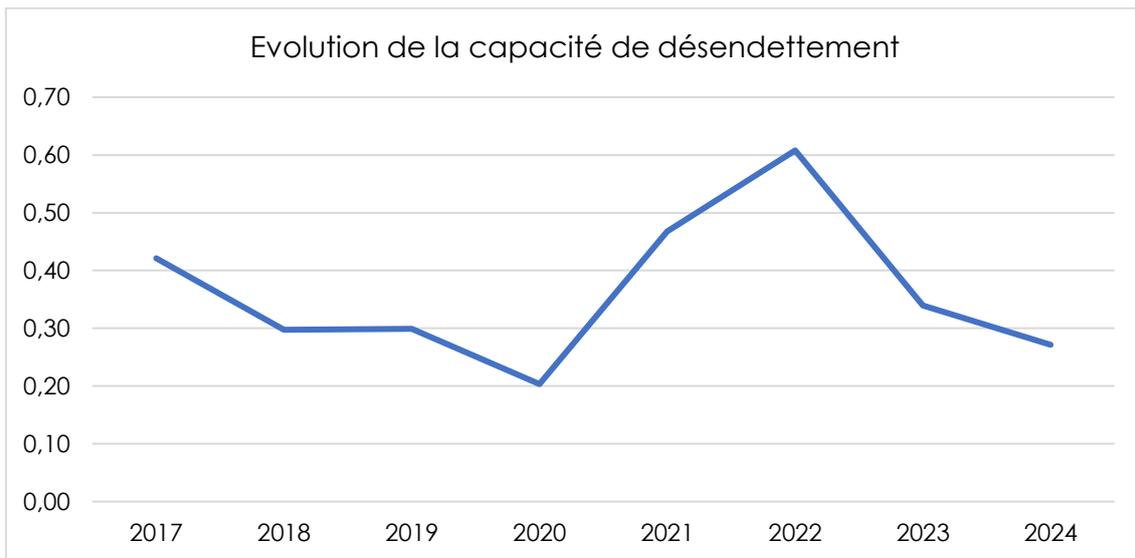
IV. LA SOLVABILITE DE LA COMMUNE

	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne brute	756 053,31 €	741 982,46 €	816 945,50 €	1 281 908,51 €	1 446 934,91 €
Encours de la dette (au 31/12)	153 807,70 €	346 888,45 €	496 689,66 €	434 972,58 €	392 652,28 €
Capacité de désendettement (en années)	0,20	0,47	0,61	0,34	0,27

La capacité de désendettement, principal ratio de solvabilité, se mesure par le rapport suivant : encours de dette / épargne brute. Elle correspond à la durée nécessaire pour rembourser complètement la dette en y consacrant la totalité de l'épargne dégagée.

Ce graphique est réalisé à partir des données financières réalisées au 31/12/2024. Ainsi, la capacité de désendettement de la commune en 2024 est de 0,27.

Pour rappel, le plafond national de référence est fixé à 12 ans. Au-delà, la commune se trouve dans une situation financière critique.



PARTIE 2 :
SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à 10 989 893 € en dépenses et en recettes.

I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 8 452 958 €, soit 1,70 % de plus qu'au budget primitif 2024.

CHAPITRES	BP + DM 2024	BP 2025	Evol. 24/25
011 - Charges à caractère général	2 548 060,00 €	2 493 945,00 €	-2,12%
012 - Charges de personnel	4 635 421,00 €	4 811 814,00 €	3,81%
014 - Atténuations de produits	282 500,00 €	290 500,00 €	2,83%
65 - Autres charges de gestion courante	794 277,00 €	820 753,00 €	3,33%
66 - Charges financières	16 605,00 €	15 946,00 €	-3,97%
67 - Charges exceptionnelles	10 000,00 €	5 000,00 €	-50,00%
68 - Dotations aux amort. et provisions	25 000,00 €	15 000,00 €	-40,00%
Dépenses réelles de fonctionnement	8 311 863,00 €	8 452 958,00 €	1,70%
023 - Virement vers la section d'invest.	885 000,00 €	1 810 935,00 €	104,63%
042 - Opérations d'ordre de transferts	671 457,00 €	726 000,00 €	8,12%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 868 320,00 €	10 989 893,00 €	11,37%

1.1. LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Les charges à caractère général correspondent aux dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la Commune, notamment les fluides (eau, électricité, gaz, carburant), les achats de fournitures, les prestations de services demandées à des organismes extérieurs, etc. Elles s'élèvent à 2 493 945 €, soit 2,12 % de moins qu'en 2024, et représentent 29,50 % des dépenses réelles de fonctionnement.

En effet, sur un an, selon l'estimation provisoire réalisée par l'INSEE l'inflation devrait se stabiliser à 1,7 % en 2025, notamment grâce à une baisse des coûts énergétiques.

Les principales évolutions prévues sur ce chapitre correspondent aux postes de dépenses suivants :

- L'achat de prestations de services (6042) : 101 346 €, soit une baisse de 5 % par rapport à 2024. Ce compte correspond aux différentes animations proposées à destination des dionysiens, telles que les sorties et séjours organisés par le centre de loisirs (51 730 €), la saison culturelle (24 991 €), les ateliers proposés dans le cadre du développement durable (14 250 €), ou à destination des personnes âgées (4 000 €), ou de la petite enfance (5 600 €).

- Les fluides (60611/60612/60621/60622) : 443 375 €, soit une baisse de 7,99 % par rapport au prévisionnel 2024. Les estimations ont donc été revues à la baisse pour 2025, et à l'aune du réalisé 2024. Après l'augmentation des prix de l'électricité et du gaz annoncée en 2023 qui a pu être contenue du fait de la passation d'un marché via la centrale d'achat Approlys Centr'Achats, des efforts réalisés en termes de sobriété énergétique dans les bâtiments communaux, et du temps relativement clément.
- L'alimentation (60623) : 312 260 €, contre 312 910 € en 2024 (soit - 0,21 %). La mise en place des selfs aux restaurants scolaires Bourgneuf et Les Bruyères a permis de constater une réelle limitation du gaspillage alimentaire, et d'adapter les commandes à la consommation.
- Les fournitures d'entretien (60631) : 38 600 €, soit une baisse de 6,76 % en raison d'une optimisation de la gestion des stocks.
- Les dépenses d'entretien des terrains (61521) et des bâtiments publics (615221) : 317 580 €. Elles augmentent de 11,35 % par rapport au prévisionnel 2024.
- La maintenance (6156) : 125 843 € connaît une baisse de 2,46 % par rapport aux prévisions précédentes.
- Les assurances (6161) : 50 000 € en hausse par rapport à 2024. Une consultation a été lancée en 2024 avec l'appui d'un cabinet de conseil permettant la négociation des contrats d'assurance dans un contexte où il est difficile pour les collectivités de s'assurer. De nouveaux contrats d'assurance flotte automobile, dommages aux biens et responsabilité civile ont été signés au 1^{er} janvier 2025, avec une augmentation des cotisations pour la commune.

S'ajoute également des prévisions à hauteur de 80 000 € pour la cotisation à l'assurance dommage ouvrage (6162) dans le cadre du projet de réhabilitation du groupe scolaire Champdoux.

- Les locations immobilières (6132) s'élèvent à 115 000 €, et correspondent à la location sur 6 mois de quatre constructions modulaires dans le cadre des travaux de réhabilitation du groupe scolaire Champdoux.
- Les livres, disques, etc. (6065) pour le renouvellement du fonds de la Médiathèque : 22 750 €, soit un budget stable par rapport à 2024.
- Les refacturations par Orléans Métropole des frais de médecine du travail ainsi que de mise à disposition des logiciels : 39 257 €
- Les fêtes et cérémonies (6232) : 55 490 €, soit une baisse de 9,22 % par rapport au prévisionnel 2024. Elles correspondent notamment à l'organisation de la Fête de la St Denis, des animations dans le cadre de Festiv'elles, la journée des associations ou encore des cérémonies officielles (14 juillet, 11 novembre, etc.).
- Les frais de nettoyage des locaux (6283), 102 600 €, en baisse de 8,88 % par rapport à 2024, et correspondant à l'externalisation du nettoyage de la vitrerie et de certains bâtiments communaux, ainsi que pour le remplacement d'agents indisponibles.

Les autres comptes budgétaires de ce chapitre connaissent quelques variations à la marge, la gestion des coûts étant maîtrisée dans son ensemble.

Des crédits ont également été inscrits dans le cadre du respect du principe de précaution suite au changement de méthode dans le fonctionnement des dépenses imprévues avec le passage au référentiel M57.

1.2. LES CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel constituent la part la plus importante des dépenses de fonctionnement puisqu'elles représentent 56,92 % des dépenses réelles de cette section. Elles s'élèvent à 4 811 814 €, soit une hausse de 3,81 % par rapport au budgété 2024.

Cette augmentation s'explique, entre autres, par :

- L'augmentation de la part employeur des taux de cotisation au 01/01/2025 : le taux CNRACL pour la part salariale s'élève à 11,10 % et pour la part employeur à 34,65 % (contre 31,65 %), le taux ATIACL à 0,4 %.
Le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 prévoit à compter du 1^{er} janvier 2025 une augmentation progressive du taux de contribution employeur à la CNRACL pour atteindre 43,65 % en 2028, soit une hausse de 3 points par an.
- La création d'un poste d'agent d'accueil dans le cadre de l'ouverture de l'Agence Postale Communale. Ce poste est en partie financé par La Poste pour un montant forfaitaire de 14 400 € par an.
- La création d'un poste de secrétaire au sein de la direction des services techniques.
- L'instauration du « bonus attractivité » co-financé par la Caisse d'allocation familiale dans le cadre de la revalorisation des salaires de professionnels de crèches, dans un contexte national de pénurie des métiers de la petite enfance.
- La pérennisation du forfait mobilité durable, ayant vocation à encourager les agents à recourir davantage aux modes de transport durables, décidé par délibération du 13 décembre 2023. L'instauration de ce forfait s'inscrit dans le cadre de la labellisation « Objectif Employeur Pro Vélo ».
- La prise en charge de congés de longue maladie ou de longue durée et les allocations chômage versés pour les contrats non renouvelés.
- Les mesures concernant le PPCR (protocole sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations) qui prévoit diverses revalorisations de rémunérations.

1.3. LES ATTENUATIONS DE PRODUITS

Les atténuations de produits sont évaluées à 290 500 €, soit le même montant qu'en 2024, elles représentent 3,44 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce chapitre correspond à :

- Le prélèvement en 2025 au titre de l'article 55 de la loi SRU à hauteur de 83 000 € : dans l'attente de la notification de la Préfecture, les prévisions correspondent à 47 500 € au titre du montant brut de prélèvement et 35 500 € au titre de la majoration de carence de 75 % décidée par arrêté préfectoral.

- L'attribution de compensation de fonctionnement versée à Orléans Métropole à hauteur de 152 500 €.
- Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC) estimée à 55 000 €. Le FPIC est codifié par les articles L.2336-1 et suivants du CGCT. Il a été pensé comme un outil de réduction des inégalités entre territoires et destiné à mesurer la richesse à l'échelon communal, agrégeant richesse de l'EPCI et des communes membres.

1.4. LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES

Les autres charges de gestion courante représentent 9,71 % des dépenses réelles de fonctionnement et sont estimées à 820 753 € pour l'exercice 2025, soit une hausse de 3,33 % par rapport au budgété 2024.

L'augmentation constatée s'explique principalement par :

- La subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à hauteur de 67 000 €, contre 64 000 € en 2024.
- L'inscription au compte 6518 – Autres droits d'utilisation, à hauteur de 126 061 €, des redevances de licences et logiciels. Cet article est en hausse par rapport aux exercices précédents du fait de la migration du logiciel métiers des ressources humaines mais également de la mise en place d'un système de gestion des stocks et des demandes de travaux. Avant le passage à la M57, ces dépenses étaient valorisées en investissement.
- La contribution obligatoire versée à l'Ecole Sainte Thérèse (77 000 €). Cette contribution est calculée à partir du coût d'un enfant scolarisé en maternelle (1 407 €) et en élémentaire (480 €) dans les écoles publiques de la commune.

Les autres dépenses restent relativement stables et comprennent notamment :

- La participation versée au Syndicat Intercommunal du Bassin d'Apprentissage Fixe (SIBAF) pour 60 000 €, contre 63 000 € inscrits en 2024.
- Les dérogations scolaires versées pour les dionysiens scolarisés en dehors de la commune : 23 600 €.
- Les créances admises en non-valeur (4 000 €) et éteintes (2 000 €)
- Les subventions versées aux coopératives scolaires : 17 247 €
- Les subventions versées aux associations : 262 115 €

1.5. LES CHARGES FINANCIERES

Les charges financières s'élèvent à 15 946 € et sont constituées des intérêts de la dette (16 708 €), et des intérêts courus non échus.

1.6. LES CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les charges exceptionnelles sont estimées à 5 000 € et correspondent à des prévisions de crédits pour l'annulation de titres sur exercice antérieur.

1.7. LES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

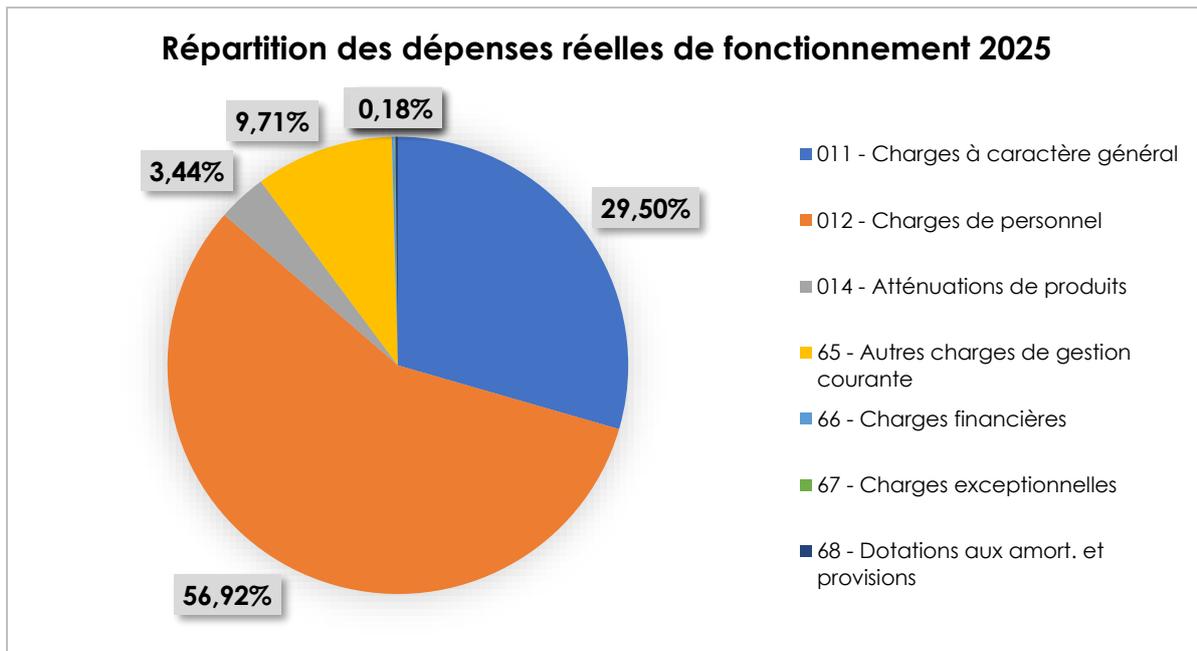
Les dotations aux amortissements et provisions s'élèvent à 15 000 € et correspond aux provisions pour dépréciation des comptes de tiers et pour risques et charges de fonctionnement.

Les provisions pour risques et charges sont destinées à couvrir un risque ou une charge qui va générer une sortie de ressources vis-à-vis d'un tiers, sans contrepartie au moins équivalente et

dont la réalisation est rendue probable par un événement survenu ou en cours. Il importe que ce risque ou cette charge soit nettement précisé quant à son objet. S'agissant d'une dépense obligatoire devant être inscrite dès la survenance du risque, des crédits sont prévus à cet effet.

1.8. LES OPERATIONS D'ORDRE

Elles s'élèvent à 2 536 935 € et concernent les dotations aux amortissements (726 000 €) et le virement vers la section d'investissement (1 810 935 €). Elles sont inscrites également en recettes de la section d'investissement.



II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à 8 055 629,90 €, augmentant ainsi de 3,33 % par rapport au budget 2024.

CHAPITRES	BP + DM 2024	BP 2025	Evol. 24/25
013 - Atténuations de charges	7 999,89 €	16 799,90 €	110,00%
70 - Produits de services	739 190,00 €	781 350,00 €	5,70%
73 - Impôts et taxes	84 061,00 €	84 061,00 €	0,00%
731 - Fiscalité locale	5 115 000,00 €	5 359 919,00 €	4,79%
74 - Dotations et participations	1 769 000,00 €	1 737 500,00 €	-1,78%
75 - Autres produits de gestion courante	80 500,00 €	76 000,00 €	-5,59%
78 - Reprises sur amortissement et provisions	200,00 €	0,00 €	-100,00%
Recettes réelles de fonctionnement	7 795 950,89 €	8 055 629,90 €	3,33%
002 - Résultat reporté de fonctionnement	2 018 293,11 €	2 877 156,10 €	42,55%
042 - Opérations d'ordre de transferts	54 076,00 €	57 107,00 €	5,61%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9 868 320,00 €	10 989 893,00 €	11,37%

2.1. LES IMPOTS ET TAXES

a) La fiscalité directe

Depuis le 1^{er} janvier 2021, dans le cadre de la réforme fiscale conduisant à la suppression progressive de la taxe d'habitation, un nouveau schéma de financement des collectivités locales est entré en vigueur, conformément à l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020.

Pour pallier la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la Commune de Saint Denis-en-Val s'est vue attribuer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) (de 18,56 %) corrigée d'un coefficient correcteur de 1,99099 pour compenser la différence de recettes constatée.

Du fait de cette réforme fiscale, le taux de taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022 à 15,60 %, est de nouveau voté depuis 2023. Cependant, cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants de plus de deux ans.

Le conseil municipal a décidé de les geler pour 2025. Les taux d'imposition pour l'exercice 2025 sont donc les suivants :

- Taxe foncière sur le bâti : 45,58 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 68,60 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16,38 %

Le montant des contributions directes est ainsi évalué à 4 913 617 €, soit une hausse par rapport à 2024, due à la revalorisation annuelle des bases locatives pour 2025 par rapport à l'indice des prix à la consommation harmonisé à hauteur de 1,7 %.

A ces contributions directes, viennent s'ajouter les allocations compensatrices sur la taxe foncière versées par l'Etat pour un total estimé de 15 000 €.

b) La fiscalité indirecte

La fiscalité indirecte comprend :

- La taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière. Il s'agit d'une taxe sur les cessions de maisons et appartements qui ne concerne pas les constructions neuves et cessions de fonds de commerce. Elle est estimée à 275 000 €.
- La dotation de solidarité communautaire versée par Orléans Métropole pour 84 061 €.
- Les accises sur les énergies, anciennement dénommées taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité, estimée à 150 000 €. Cette taxe, prélevée par les fournisseurs d'électricité, est versée directement aux services fiscaux de l'Etat qui reversent aux collectivités la part leur revenant.
- La taxe locale sur la publicité extérieure pour laquelle le montant a été évalué à 6 500 €.
- Les droits de place qui concernent l'occupation du domaine public, évalués à 3 000 €.

2.2. LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

a) La dotation globale de fonctionnement

En l'absence d'évolution majeure des dotations de l'Etat annoncée dans la loi de finances, les estimations pour la dotation globale de fonctionnement évoluent dans les mêmes proportions que les exercices précédents :

- La dotation forfaitaire est estimée à 990 500 €
- La dotation de solidarité rurale est évaluée à 145 000 €
- La dotation nationale de péréquation est estimée à 80 000 €

Le total de ces dotations forme la dotation globale de fonctionnement et s'élève à 1 215 000 €, soit 15,09 % des recettes réelles de fonctionnement.

	2020	2021	2022	2023	2024	BP 2025
Dotation forfaitaire	1 020 886 €	1 015 300 €	1 015 822 €	1 019 680 €	1 021 093 €	990 500 €
Dotation de solidarité rurale	114 006 €	115 014 €	118 122 €	135 926 €	149 463 €	145 000 €
Dotation nationale de péréquation	57 506 €	51 755 €	62 106 €	74 527 €	89 432 €	80 000 €
TOTAL DGF	1 192 398 €	1 182 069 €	1 196 050 €	1 230 133 €	1 259 988 €	1 215 500 €

b) Les participations de la CAF

Le partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiale du Loiret est maintenu pour l'année 2025 dans le cadre des actions menées pour la petite enfance et l'enfance.

Ainsi, pour 2025, la CAF devrait apporter son concours pour :

- La gestion des structures petite enfance, à savoir le multi-accueil et le relais petite enfance : 230 000 €
- L'organisation des accueils de loisirs sans hébergement, mercredi et vacances scolaires : 50 000 €
- L'organisation des accueils de loisirs pour les jeunes à travers « Bougez-vous » : 13 000 €
- La gestion des temps d'activité périscolaire : 105 000 €

c) Les autres participations

Les autres participations correspondent :

- Au fonds départemental pour la taxe professionnelle : 89 500 €

- A la dotation pour les titres sécurisés pour 9 500 €. Le décret du 27 mars 2023 vient modifier les modalités de versement de cette dotation. Aussi, à compter du 1^{er} janvier 2024, cette dotation est répartie de la façon suivante :
 - Une part forfaitaire attribuée pour chaque dispositif de recueil en fonctionnement sur le territoire au 1^{er} janvier de l'année en cours : 9 000 €
 - Une part variable déterminée en fonction du nombre de demandes de passeport et de cartes nationales d'identité enregistrées au cours de l'année précédente : les demandes enregistrées en 2024 étant inférieures à 1 875, la commune ne bénéficiera pas de cette part supplémentaire pour 2025.
 - Une majoration de 500 € attribuée aux communes pour chaque dispositif de recueil connecté à un module dématérialisé et interopérable de prise de rendez-vous.

- Au fonds de compensation à la TVA (FCTVA) sur les travaux d'entretien des bâtiments publics, évalué à 10 000 €.
La première version du projet de loi de finances devait réduire le taux à 14,85 % au lieu de 16,404 % et le limiter aux seules dépenses d'investissement. Cette disposition a finalement été supprimée et ne figure pas dans la loi de finances.

2.3. LES PRODUITS DES SERVICES

a) Les recettes tarifaires

Les recettes tarifaires sont estimées à 653 100 €, et représentent 8,11 % des recettes réelles de fonctionnement. Ces ressources ne constituent pas des recettes certaines, elles sont fonction de la fréquentation des usagers. Il convient donc de les estimer avec prudence. A noter que la commune a voté une hausse des tarifs extrascolaire, périscolaire, restauration scolaire de 0,86 %, au 1^{er} septembre 2024 conformément à l'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac.

Elles comprennent notamment les prestations :

- De restauration scolaire : 245 000 €
- D'accueil de loisirs pour les mercredis, vacances scolaires et Bougez-vous : 163 000 €
- De périscolaire : 109 000 €
- De petite enfance : 72 000 €
- De participation aux frais de scolarité pour les élèves non dionysiens accueillis dans les écoles publiques de la Commune : 10 000 €
- Des services à caractère culturel : 5 600 €
- Les concessions de cimetière : 15 000 €

b) Les autres recettes

Les autres recettes évaluées sur ce chapitre concernent notamment :

- La mise à disposition de personnel et de matériel au CCAS : 12 500 €
- Le remboursement des charges affectées à Orléans métropole : 95 000 € pour le personnel et 9 000 € pour le matériel.
- Les redevances d'occupation du domaine public : 11 250 €
- Les remboursements de taxe d'ordures ménagères par les locataires : 500 €

2.4. LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Ce chapitre est évalué à 76 000 €, soit une baisse de 5,59 % par rapport au prévisionnel 2024. Il comprend notamment :

- Les revenus des immeubles pour 50 000 €, estimation en baisse par rapport à 2024 du fait du départ de la locataire de la maison d'habitation au 185 rue de Bourgneuf (dont les travaux pour ouverture d'un pôle santé seront réalisés en 2025) ainsi que la fin du bail au 03/04/2025 du local du cordonnier situé au 40 rue des écoles.
- La participation du Département pour l'occupation des installations sportives par le Collège Val de Loire : 10 700 €
- Le remboursement par Logem Loiret de l'entretien des espaces verts de la Morpoix : 3 800 €
- Les recettes relatives à la location de salles communales et de l'espace de coworking : 8 000 €. A noter que les tarifs de location de salles communales et de l'espace de coworking ont augmenté de 1,70 % au 1^{er} janvier 2025 conformément à l'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac.
- La mise à disposition de la salle Montjoie à l'association CARPE DIEM pour l'organisation de cours de yoga : 500 €
- Les produits exceptionnels sont estimés à environ 2 000 € pour 2025. Ils correspondent aux indemnités d'assurance perçues en cas de sinistre, au trop-versé sur les chèques CESU ou encore aux produits de cessions hors immobilisations.

2.5. LES ATTENUATIONS DE CHARGES

Les atténuations de charges sont évaluées à environ 16 800 € et comprennent les remboursements sur charges de personnel tels que les indemnités journalières versées par la CPAM pour les agents contractuels en arrêt de travail, la compensation au supplément familial de traitement, ainsi que les décharge d'activité de services versées par le centre de gestion.

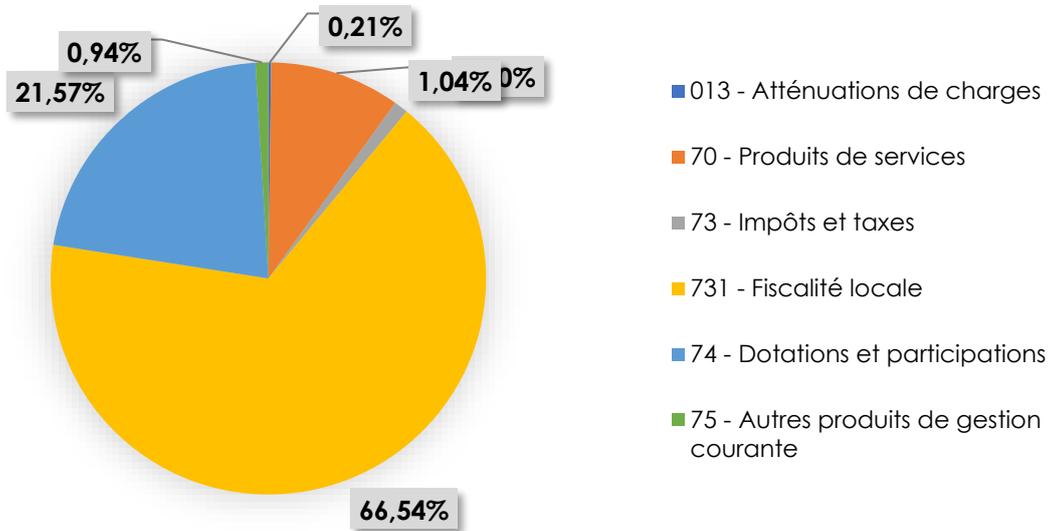
2.6. LES OPERATIONS D'ORDRE

Le montant de l'amortissement des subventions d'équipement reprises au compte de résultat est de 57 107 € pour l'exercice 2025.

2.7. LE RESULTAT DE CLOTURE 2024

L'exercice 2024 a permis de dégager un résultat de clôture de la section de fonctionnement à 2 877 156,10 €, affecté en recettes au compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement 2025



PARTIE 3 : SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 5 133 112 € en dépenses et en recettes.

I. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles de la section d'investissement (restes à réaliser compris) s'élèvent à 5 046 005 €, soit 125,27 % de plus qu'en 2024.

CHAPITRES	BP + DM 2024	BP 2025	Evol. 24/25
10 - Dotations et fonds divers	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00%
16 - Emprunts et dettes assimilés	53 000,00 €	42 446,00 €	-19,91%
20 - Immobilisations incorporelles	196 148,00 €	140 427,00 €	-28,41%
204 - Subventions d'équipement versées	661 000,00 €	661 000,00 €	0,00%
21 - Immobilisations corporelles	664 828,44 €	1 160 375,00 €	74,54%
23 - Immobilisations en cours	50 000,00 €	407 800,00 €	715,60%
067 - Rénovation groupe scolaire Champdoux	610 000,00 €	2 628 957,00 €	330,98%
Dépenses réelles d'investissement	2 239 976,44 €	5 046 005,00 €	125,27%
001 - Résultat reporté d'investissement	96 710,56 €	0,00 €	-100,00%
040 - Opérations d'ordre de transferts	54 076,00 €	57 107,00 €	5,61%
041 - Opérations patrimoniales	2 000,00 €	30 000,00 €	1400,00%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 392 763,00 €	5 133 112,00 €	114,53%

1.1. LES DOTATIONS ET FONDS DIVERS

Ce chapitre s'élève à 5 000 €. Les crédits prévus correspondent aux prévisions pour les restitutions des trop-perçus au titre de la taxe d'aménagement suite à d'éventuelles annulations de permis de construire.

1.2. LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Ce chapitre regroupe principalement les frais d'études et les acquisitions de licences, brevets, concessions, droits et valeurs similaires. Il s'élève à 68 284 € pour 2025, hors restes à réaliser 2024.

Les prévisions nouvelles concernent des dépenses relatives à :

- La maîtrise d'œuvre et frais divers dans le cadre des travaux de réaménagement intérieur et extension des services techniques : 33 600 €
- L'optimisation de la baie informatique et des serveurs de la police municipale : 19 684 €

1.3. LES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

Les subventions d'équipement versées sont évaluées à 661 000 € et correspondent à :

- L'attribution de compensation d'investissement versée à Orléans Métropole suite au transfert de compétences de 2017 à hauteur de 586 000 € ;
- La subvention accordée à la SA HLM « 3F Centre Val de Loire » pour la réhabilitation d'une maison en deux logements individuels rue de Melleray. Conformément à la convention du 22 décembre 2023, un premier acompte de 75 000 € devait être versé en 2024, et puis le solde de 55 000 € en 2025. L'opération n'ayant pas démarré en 2024, le versement de l'acompte a également été reporté. Cette dépense sera déduite du prélèvement obligatoire de 2027 et 2028 versé au titre de l'article 55 de la loi SRU.

1.4. LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les dépenses inscrites au chapitre 21 s'élèvent à 1 075 837 € (hors restes à réaliser). Parmi les investissements les plus significatifs de l'exercice, sont relevés :

Pour les bâtiments :

- L'aménagement de l'accueil de l'hôtel de ville dans le cadre de la création de l'Agence postale communale : 61 000 €. A noter que ces travaux sont entièrement réalisés en régie par les services techniques municipaux.
- Le remplacement du chauffage par plafond dans les ateliers des services techniques : 3 000 €
- L'installation de systèmes de fontaine à eau réfrigéré pour les services techniques et espaces verts : 4 000 €
- Le remplacement des visiophones au Multi-accueil, au périscolaire Bourgneuf et à la police municipale : 6 005 €

Pour les équipements sportifs :

- Le renforcement de la charpente au gymnase 1 du village sportif : 15 000 €
- Le remplacement des volets roulants à l'Espace Pierre Lanson : 30 000 €
- La réfection de la demi-toiture à l'Espace Pierre Lanson : 50 000 €, la première partie ayant été réalisée en 2018.
- La réfection en enrobé du parking arrière du village sportif : 15 000 €
- La modification du portail d'accès des pompiers au Village sportif : 10 000 €
- La réfection du tracé du badminton au gymnase 2 : 3 000 €
- L'aménagement du gymnase 1 pour le tir à l'arc : 10 000 €
- La sécurisation du pas de tir sportif : 5 000 €
- L'acquisition de chaises et tables pour la salle de gymnastique : 2 200 €

Pour les groupes scolaires, restaurants scolaires et périscolaires :

- La création de selfs aux restaurants scolaires Les Chênes et Champdoux : 63 185 €
- La transformation des sanitaires pour mise aux normes PMR au restaurant scolaire Bourgneuf : 10 000 €
- Le changement du sol et création d'une nouvelle cloison au restaurant scolaire Bourgneuf dans le cadre des travaux d'aménagement du self : 66 500 €
- Le renouvellement des armoires négatives et d'une armoire chaude à la cuisine centrale Les Chênes : 17 060 €
- L'acquisition de six fontaines à eau dans les restaurants scolaires : 6 500 €
- Le remplacement des bancs du restaurant scolaire Champdoux par des chaises : 4 900 €
- L'installation d'une VMC dans les dortoirs des trois groupes scolaires : 10 000 €

- La poursuite du remplacement des volets roulant au groupe scolaire Bourgneuf : 18 000 €
- L'achat de mobiliers et matériels informatique pour les écoles : 18 776 €

Pour l'aménagement urbain :

- L'installation d'une structure de jeux inclusive pour les 0-3 ans au square Pandino : 50 000 €

Pour les actions en faveur du développement durable :

- Le renouvellement du parc de stationnement vélo des équipements communaux : 12 800 €
- L'acquisition d'une flotte de vélo de service, dont un vélo cargo : 5 800 €
- La poursuite de l'équipement de corbeilles de tri intérieures et extérieures dans les équipements communaux : 10 700 €
- La mise en place d'un composteur et du tri des bio déchets à la cuisine centrale des Chênes : 2 100 €
- La création d'un îlot de fraîcheur avec installation de tables de pique-nique rue du Chalet : 4 300 €
- Les projets votés dans le cadre du budget participatif :
 - L'amélioration des équipements du stade de Champdoux : 5 000 €
 - L'installation d'un système de récupération des eaux de pluie pour les espaces verts : 10 000 € de fourniture
 - La mise en place d'une ruche pédagogique : 3 000 €
 - L'installation d'hôtels à insectes : 6 590 €

Pour les matériels roulants :

- Le renouvellement de la flotte automobile suite à la réalisation d'un état des lieux du parc en cours : deux véhicules de service, un camion poly benne grillagé, un véhicule utilitaire et un poids lourd pour 245 000 €
- L'acquisition d'un chariot élévateur, d'un chariot porte grille et d'un chariot de transport de table : 35 000 €
- Deux saieuses manuelles et un épandeur à sel sur tracteur : 4 000 €

Pour les autres dépenses :

- L'acquisition de décorations de Noël : 5 000 €
- Le renouvellement du matériel (tables, chaises, bancs, grilles) pour les manifestations : 10 000 €
- L'acquisition d'une caméra d'inspection des réseaux : 10 000 €
- L'acquisition de caméra piéton pour la police municipale : 1 294 €
- L'achat de matériel informatique : 20 100 €
- L'installation d'une baie de brassage informatique sur les différents sites de la commune : 8 000 €
- L'acquisition d'équipement d'entretien (lave-linge et sèche-linge professionnels, autolaveuse, nettoyeur vapeur, chariots de lavage ergonomiques) : 13 210 €
- La plantation de végétaux le long de la verrière de l'hôtel de ville : 2 000 €
- L'achat de mobiliers et matériels pour le multi-accueil : 9 412 €
- L'achat de mobilier et matériel multimédia pour la Médiathèque : 3 430 €
- L'acquisition de matériels dans le cadre du PAPRIACT (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail) : 11 900 €
- Les reprises de concessions : 6 625 €
- La construction d'un columbarium : 8 520 €

A noter que des crédits ont été prévus également à hauteur de 15 000 € au chapitre 20 et de 50 000 € au chapitre 21 afin de compenser d'éventuelles dépenses imprévues. Le chapitre auparavant utilisé n'existant plus avec le référentiel M57, il convient de prévoir les crédits en cas de survenance d'un risque.

1.5. LES IMMOBILISATIONS EN COURS

Les dépenses inscrites au chapitre 23 s'élèvent à 407 800 €. Elles correspondent à :

- La réfection des peintures des salles de classe du groupe scolaire Champdoux : 40 000 €
- L'aménagement et extension du bâtiment des services techniques : 278 600 €
- La réhabilitation, en partie en régie par les services techniques, d'une maison d'habitation en pôle santé : 102 000 €

1.6. L'OPERATION N°067 POUR LA REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE CHAMPDOUX

Une opération spécifique a été créée au budget primitif 2024 pour permettre le suivi de l'autorisation de programme relative à la réhabilitation du groupe scolaire Champdoux. Cette autorisation de programme a été ouverte par délibération n°2024-031 du 19 mars 2024. La répartition des crédits de paiement va être ajustées par délibération suivant le vote du budget.

Les crédits de paiement relatifs à cette autorisation de programme sont répartis de la façon suivante :

Chap.	Fonct.	Opé.	Libellé	CP 2024	CP 2025	CP 2026	TOTAL
20	201	067	Frais d'études	78 134,85 €	178 000 €	377 290 €	633 425 €
23	201	067	Travaux	0,00 €	2 112 095 €	2 112 095 €	3 789 400 €
23	201	067	Frais divers	1 188,00 €	338 862 €	165 335 €	790 200 €
TOTAL				79 322,85 €	2 628 957 €	2 654 720 €	5 363 000 €

Les crédits de paiement ouverts à hauteur de 2 628 957 € au titre de l'exercice 2025 correspondent :

- Aux frais d'études pour la maîtrise d'œuvre : 178 000 €
- Aux travaux et frais divers : 2 450 957 €. L'ouverture de crédits a été estimé à 6/12^{ème} du montant des travaux globaux. Ces derniers pourront être ajustés à la fin de la phase de consultation des entreprises suite à la notification du marché de travaux.

1.7. LES RESTES A REALISER 2024

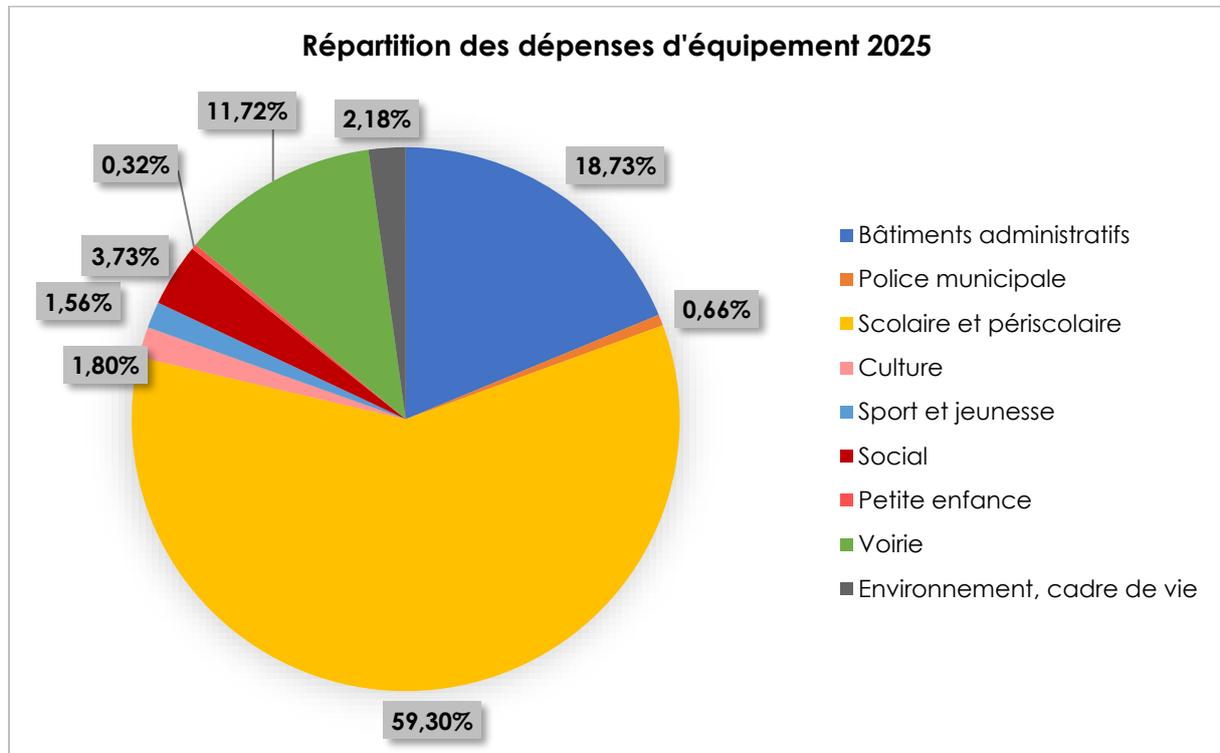
Les restes à réaliser, détaillées en annexe du budget primitif 2025, s'ajoutent à ces dépenses pour un montant de 156 680,72 €. Ils concernent :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles :

- La réalisation d'un Schéma Directeur Immobilier et Energétique (SDIE) : 58 824 €
- La mission d'architecte pour l'extension des services techniques municipaux : 8 400 €
- Le contrat de conception architecturale pour la réhabilitation de la maison rue de Bourgneuf en pôle santé : 4 620 €
- L'acquisition d'un logiciel office : 299 €

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles :

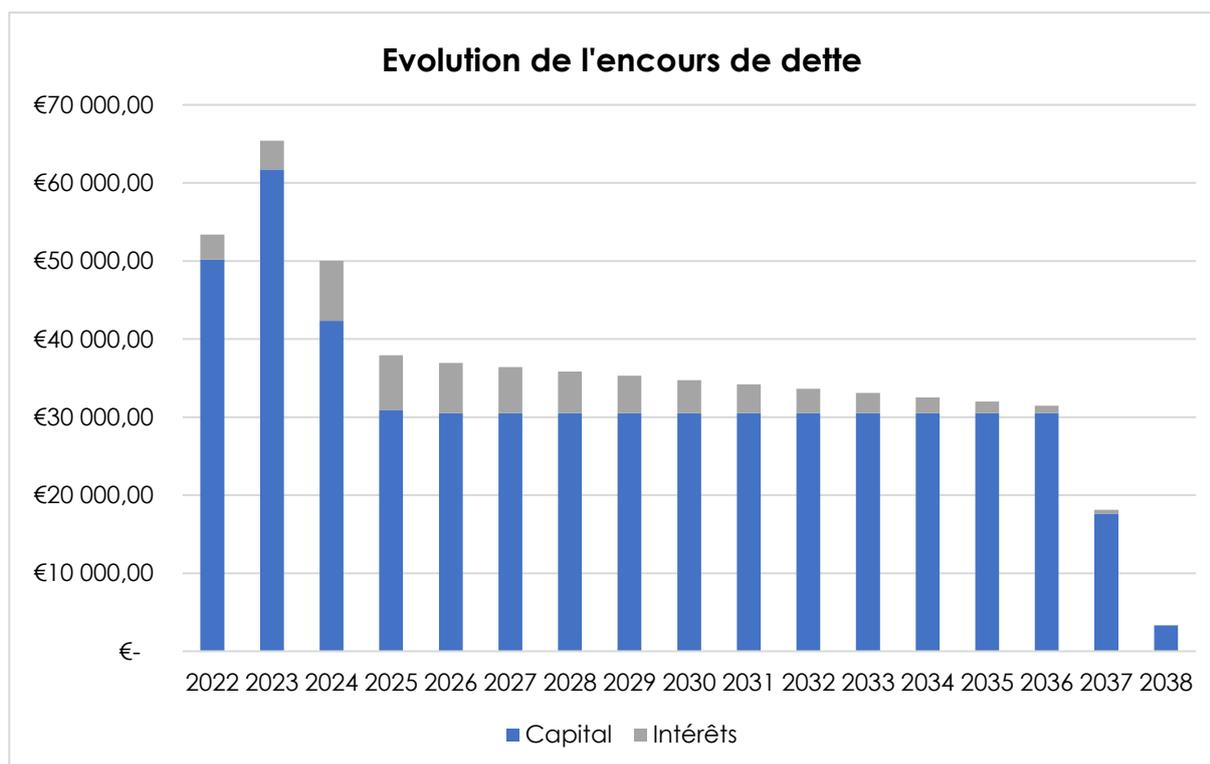
- Le solde pour la création de selfs aux restaurants scolaires Bourgneuf et Les Bruyères : 68 905,46 €
- L'installation d'un abri vélo à l'hôtel de ville : 11 863,20 €
- L'installation de 4 armoires rideaux au service urbanisme : 1 657,15 €
- L'achat de matériel informatique et de téléphonie : 1 508,31 €
- L'achat de petit électroménager pour les services techniques : 240,48 €



1.8. LES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES

Le remboursement des emprunts et dettes assimilées s'élève à 42 446 € et comprend le remboursement des cautions (1 000 €) ainsi que le remboursement du capital des emprunts détaillé comme suit :

Prêteur	Dettes à l'origine	Taux fixe	Encours de dette au 01/01/2025	Capital	Intérêt	Annuité
Crédit Agricole (2021)	250 000 €	0,64%	210 502,84 €	17 183,92 €	1 305,97 €	18 489,89 €
Crédit Agricole (2022)	200 000 €	3,21%	182 149,44 €	13 747,12 €	5 681,52 €	19 428,64 €
TOTAL			392 652,28 €	30 931,04 €	6 987,49 €	37 918,53 €



1.9. LES OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre sont constituées :

- Des subventions d'équipement reprises au compte de résultat est de 54 076 € pour l'exercice 2023.
- Des opérations à l'intérieur de la section d'investissement à hauteur de 2 000 €.

II. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement (restes à réaliser compris) sont évaluées à 2 481 082,95 €, soit multiplié par 3 par rapport au prévisionnel 2024.

CHAPITRES	BP + DM 2024	BP 2025	Evol. 24/25
10 - Dotations et fonds divers	200 000,00 €	150 999,95 €	-24,50%
13 - Subventions d'investissements reçues	24 306,00 €	120 833,00 €	397,13%
16 - Emprunts et dettes assimilés	150 000,00 €	1 500 000,00 €	900,00%
067 - Rénovation Groupe scolaire Champdoux	460 000,00 €	709 250,00 €	54,18%
Recettes réelles d'investissement	834 306,00 €	2 481 082,95 €	197,38%
001 - Résultat reporté d'investissement	0,00 €	85 094,05 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement	885 000,00 €	1 810 935,00 €	104,63%
040 - Opérations d'ordre de transferts	671 457,00 €	726 000,00 €	8,12%
041 - Opérations patrimoniales	2 000,00 €	30 000,00 €	1400,00%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 392 763,00 €	5 133 112,00 €	114,53%

2.1. LES DOTATIONS ET FONDS DIVERS

Les dotations et fonds divers sont évalués à 150 999,95 €, soit une baisse de 24,50 % par rapport aux prévisions 2024.

Ce chapitre comprend :

- Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) : il a pour objet de rembourser de manière forfaitaire (16,404 %) la TVA acquittée sur certaines dépenses réelles d'investissement de 2024 (N-1). Pour 2025, le montant du FCTVA est évalué à environ 56 000 €.
- La taxe d'aménagement estimée à 95 000 €. Elle est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et les aménagements de toutes natures nécessitant une autorisation d'urbanisme.

2.2. LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS REÇUES

Ce chapitre s'élève à 830 083 € et représente 33,46 % des recettes réelles d'investissement. Les subventions attendues pour 2025 sont détaillées comme suit :

- Aménagement de l'Agence Postale Communale :

La Poste participe au financement des travaux d'aménagement de l'Agence postale Communale à hauteur de 30 500 €.

Une demande de financement complémentaire à hauteur de 23 500 € est également en cours de notification. Dans l'attente du courrier, les crédits correspondants n'ont donc pas pu être inscrits au budget primitif 2025.

- Réhabilitation thermique du groupe scolaire Champdoux :

Pour la réhabilitation thermique du groupe scolaire Champdoux, un total de 1 977 500 € de subvention est attendu ainsi détaillées :

- Fonds de solidarité métropolitaine : subvention notifiée : 920 000 €, dont 720 000 € au titre du fonds de concours inversé
- DSIL 2024 : subvention notifiée : 300 000 €
- Fonds Chêne : subvention notifiée : 97 500 €
- Contrat régional de solidarité territoriale (CRST) : subvention en attente de notification : 200 000 €

Des crédits de paiement à hauteur de 709 250 € ont été inscrits au budget 2025 correspondant au montant des demandes d'avances et d'acomptes qui pourront être effectuées au commencement de l'opération.

- Restes à réaliser 2024 :

Pour mémoire, les restes à réaliser s'élèvent à 90 333 € et correspondent aux subventions suivantes :

- Volet 3 du Département pour l'installations de selfs aux restaurants scolaires Bourgneuf et Les Bruyères : 39 993 €
- Le Fonds Chênes 2 dans le cadre du programme ACTEE+ pour la réalisation d'un schéma directeur immobilier énergétique : 48 000 €
- Le Fonds Chênes 2 dans le cadre du programme ACTEE+ pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la programmation de l'opération de réhabilitation du groupe scolaire Champdoux : 2 340 €

- Demandes de subvention en cours :

La Commune reste active dans la recherche de partenariats financiers. Des dossiers de subventions ont été déposés et sont actuellement à l'étude ou en attente de notification. Des demandes ont ainsi été effectuées pour les projets suivants :

- Au titre du volet 3 Département – AAP 2025 :
 - Aménagement de self au groupe scolaire Champdoux et au Centre d'animation des Chênes : subvention demandée : 42 068,44 €
 - L'aménagement et la végétalisation d'une aire de jeux inclusive pour les 0-3 ans au Square Pandino : subvention demandée : 32 220 €
 - L'installation d'un dispositif de récupération des eaux de pluie sur le bâtiment des services techniques : subvention demandée 8 000 €
- Au titre du Fonds Public et Territoire auprès de la CAF : l'aménagement d'un espace Snoezelen au Multi-accueil Les Chênes pour faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap : subvention demandée : 2 032 €
- Au titre des Certificats d'économie d'énergie.

2.3. L'EMPRUNT

Un emprunt à hauteur de 1 500 000 € est inscrit en recettes d'investissement, correspondant à l'éventuel premier déblocage de fonds en 2025 pour l'opération relative à la réhabilitation du groupe scolaire Champdoux.

La consultation des organismes bancaires sera lancée en 2025, après consolidation du plan de financement du projet suite à l'attribution du marché de travaux.

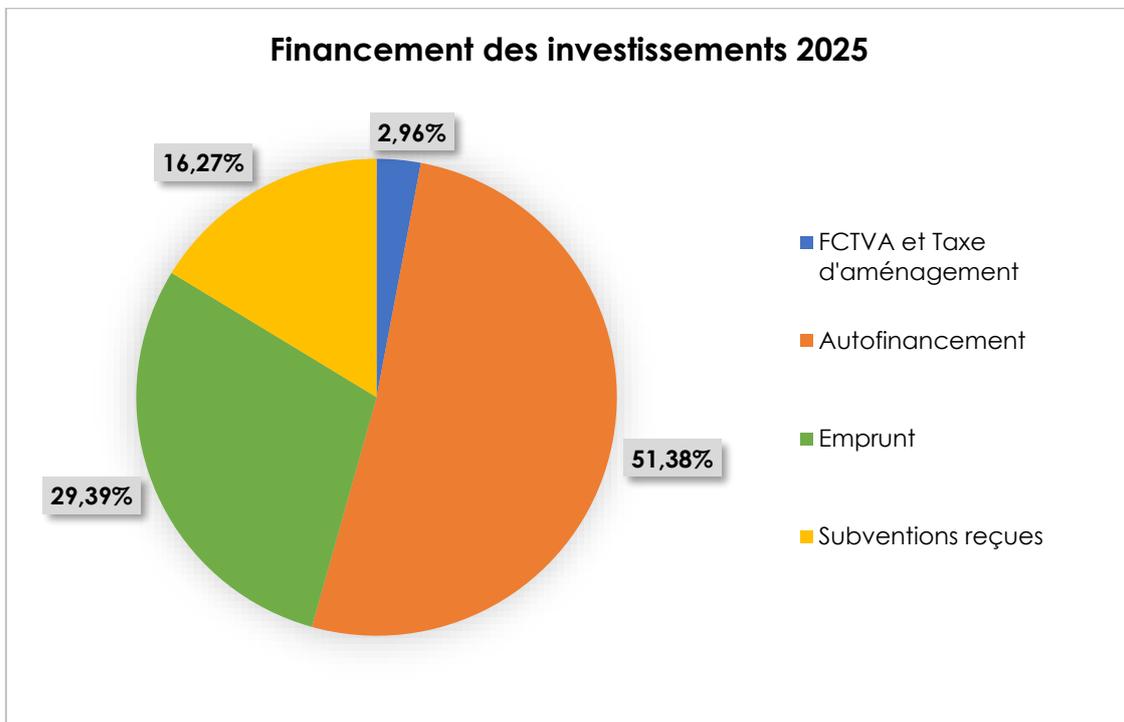
2.4. LE RESULTAT DE CLOTURE 2024

L'exercice 2024 présente un résultat de clôture de la section d'investissement positif s'élevant à 85 094,05 €.

2.5. LES OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre sont constituées :

- Des amortissements qui participent à l'autofinancement des dépenses d'investissement pour 726 000 € ;
- Du virement de la section de fonctionnement à hauteur de 1 810 935 € ;
- Des opérations à l'intérieur de la section d'investissement à hauteur de 30 000 € correspondant notamment à l'intégration des frais d'études au commencement des travaux.



PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Libellé	BP 2025
013	Atténuation de charges	16 799,90 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	781 350,00 €
73	Impôts et taxes	84 061,00 €
731	Fiscalité locale	5 359 919,00 €
74	Dotations, subventions et participations	1 737 500,00 €
75	Autres produits de gestion courante	76 000,00 €
002	Résultat reporté de fonctionnement	2 877 156,10 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	57 107,00 €
TOTAL		10 989 893,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2025
011	Charges à caractère général	2 493 945,00 €
012	Charges de personnel	4 811 814,00 €
014	Atténuations de produits	290 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	820 753,00 €
66	Charges financières	15 946,00 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	15 000,00 €
023	Virement vers la section d'investissement	1 810 935,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	726 000,00 €
TOTAL		10 989 893,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2025
10	Dotations, fonds divers et réserves	150 999,95 €
13	Subventions d'investissement reçues	120 833,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500 000,00 €
067	Rénovation thermique groupe scolaire Champdoux	709 250,00 €
001	Résultat reporté d'investissement	85 094,05 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 810 935,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	726 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	30 000,00 €
TOTAL		5 133 112,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2025
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	42 446,00 €
20	Immobilisations incorporelles	140 427,00 €
204	Subventions d'équipement versées	661 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 160 375,00 €
23	Immobilisations en cours	407 800,00 €
067	Rénovation thermique groupe scolaire Champdoux	2 628 957,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	57 107,00 €
041	Opérations patrimoniales	30 000,00 €
TOTAL		5 133 112,00 €